

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 30 NOVEMBRE 2021

Absente excusée : VERICEL Géraldine

PROCES-VERBAL REUNION DU 12 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021.

TARIFS COMMUNAUX 2022

Le conseil municipal fixe les tarifs pour 2022 ci-dessous :

SALLE ANIMATION	Vaieille	Extérieur
Mariage, repas famille, soirée privée, thé dansant, tir aux pigeons	220 €	500 € avec lavage des sols de la grande salle
Concours de belote, théâtre, loto	80 €	150 €
Bal (un seul par an et par société)	300 €	/
Apéritifs	80 €	/
Caution dégradation	250 €	250 €
Caution nettoyage salle	100 €	/
Assemblées Générales		
Demi-journée	/	80 €
Journée	/	150 €
Supplément pour casse-croûte	/	60 €
Lavage du sol de la grande salle		
S'il est assuré par la commune	100 €	/
MAISON DES ASSOCIATIONS		Vaieille
Nettoyage fait obligatoirement par l'utilisateur		
Réunion familiale		90 €
Apéritif		50 €
Caution		90 €
Caution nettoyage salle		50 €
Salle des jeunes uniquement avec la location maison des associations		20 €
CIMETIERE		
Concession		
15 ans		60 € le m ²
30 ans		120 € le m ²
50 ans		198 € le m ²
Cases colombarium		
15 ans		400 €
30 ans		700 €
Cavernes colombarium		
15 ans		500 €
30 ans		900 €
Dispersion des cendres		80 €
ASSAINISSEMENT		
Part fixe		45,00 € HT
Le mètre cube		1 € HT
Consommation maximum		150 m ³
Consommation d'eau pour les usagers qui s'alimentent à une source qui ne relèvent pas du service public		30 m ³ par habitant
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) Article 1331-7 du Code de la Santé Publique		
Constructions nouvelles : par logement aux réseaux existants aux lieux-dits La Côte – Le Moulin		5.000 €
Constructions nouvelles : par logement aux réseaux existants autre que les lieux-dits La Côte – Le Moulin		2.000 €

SIEMLY : Contribution 2022

La contribution du Syndicat des Eaux pour l'année 2022 est de 2.263 €. Comme les autres années, le Conseil Municipal décide le recouvrement de cette somme auprès des contribuables.

Rapport assainissement 2020

Présentation du rapport annuel de l'assainissement pour l'année 2020. Le service est géré au niveau communal. Le nombre d'abonnés est de 148 au 31/12/2020, ce qui représente 370 habitants. Variation de 14,7 % du nombre d'abonnés par rapport à 2019, qui est dû à l'extension du réseau d'assainissement de la Côte. Le total des volumes facturés est en augmentation + 8,4 % : 10.344 m³ contre 9.540 m³ en 2019. A ce jour, il y a 2,93 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements. La station d'épuration est prévue pour 380 EH (équivalent habitants). Le prix de la redevance assainissement pour 120 m³ est de 156,20 € au 01/01/2021 identique au 01/01/2020, soit 1,30 € le m³ au 01/01/2021. Le total de la recette au 31/12/2020 : 13.978 € contre 13.066 € au 31/12/2019. Conformité de la collecte des effluents. Ce rapport est mis à la disposition du public.

Demande de subvention voirie

Un devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE, pour les travaux de rénovation du chemin de Croisette 46.531 €, chemin de Sainte Anne 74.031,30 €, croisement chemin du Moulin et chemin de la Côte 5.350,80 €, liaison piétonne parking / salle polyvalente 7.894 €. Total 133.780,30 € HT. Le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention.

Demande de subvention amendes de police

Une demande de subvention amendes de police pourrait être déposée concernant la liaison piétonne parking à la salle polyvalente, pour un montant de 7.894 €, en mettant un coupe vitesse, pour assurer la sécurité des usagers.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention pour ces travaux.

Demande de fonds de concours programme TEPCV

La CCFE donne des subventions sur les projets de rénovation énergétique, jusqu'à hauteur de 5.000 €. La CCFE propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la salle d'animation, sur les projets de rénovation énergétique. Le Conseil Municipal accepte de déposer une demande de subvention à hauteur de 5.000 €.

Personnel communal : heures supplémentaires

Des heures supplémentaires sont payées à l'employé communal, à temps complet, pour des astreintes, une délibération doit être prise, à la demande du Trésorier.

Salle : emprunt – prêt avance TVA

Trois banques ont été consultées pour contracter un emprunt d'un montant de 250.000 € et un emprunt avance TVA, d'un montant de 120.000 €. C'est le Crédit Mutuel, qui a fait la meilleure offre. Le Conseil Municipal accepte d'emprunter au Crédit Mutuel

- 250.000 € au taux de 0,75 %, sur 20 ans, pour un remboursement trimestriel à 3.3698,16 €
- 120.000 € au taux de 0,38 %, avec un remboursement dans deux ans.

Fourrière animale : convention

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention, pour trois ans de 2022 à 2024, avec la Fourrière animale. Le montant par habitant est porté à 0,45 € TTC.

CCFE : modification des statuts

La modification des statuts de la CCFE porte sur le transfert de la compétence du SPANC au SIMA COISE, au lieu du SIMYLAV.

Questions diverses

- Le PLU est applicable depuis le 28/11/2021.
- Laurent NOTIN est venu à la mairie, ce jour, à la demande des transporteurs pour élargir le pont chemin du Rez, en face de l'antenne Free, qui va être installée. Ce pont appartient au Syndicat de la Loise. En général, la commune en prend la moitié à sa charge et le Syndicat de la Loise en prend aussi, la moitié. Il faudrait mettre des buses, pour élargir ce pont.
- Maître SALEN informe la commune, que ni M. CHETAILLE, ni la commune ne sont condamnés. Chaque partie paye les frais d'avocat. M. CHETALLE a deux mois pour faire appel.
- Colombarium : une question nous a été posée, concernant la possibilité d'acheter une case ou une caverne dans le colombarium de Valeille, même si elle n'était pas domiciliée sur la commune. Le Conseil Municipal accepte que des personnes extérieures achètent une case ou une caverne dans le colombarium.
- Achat groupé de défibrillateur, avec la CCFE : obligation pour la commune, en 2022, d'avoir un équipement vers la mairie et l'école.